



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL----- COMPTE RENDU

MARDI 08 DECEMBRE 2020 A 18H30

DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE	DEBUT DE LA SEANCE	FIN DE LA SEANCE	SECRETAIRE DE SEANCE	NOMBRE DE CONSEILLERS	
					En exercice	
01/12/2020	30/11/2020	18h30	20h00	Mme Delaporte Dominique	29	29
					Présents	24
					Votants	25

N°	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEUR	DECISIONS
1	INTERCOMMUNALITE : CASA RAPPORT D’ACTIVITE 2019 - PREND ACTE du rapport d’activité 2019 de la CASA - NOTIFIE la présente délibération au Président de la CASA	Mme VENTRE	Unanimité
2	INTERCOMMUNALITE : DELEGATION EAU ET ASSAINISSEMENT CASA - VALIDE l’organisation proposée. - AUTORISE Mr le Maire ou son représentant à signer l’ensemble des conventions.	Mr LE MAIRE	Unanimité
3	INTERCOMMUNALITE : PRISE D’ACTE DU PROCES VERBAL DE TRANSFERT - ACTE le transfert de compétence. - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits procès-verbaux relatifs à la compétence approvisionnement en eau potable et relatifs à la compétence assainissement des eaux usées. - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour réaliser la régularisation du terrain du Val des Cistes partiellement concerné par la présente mise à disposition. - NOTIFIE la présente décision à la CASA.	Mme TRANNOY-MOIRAND	Unanimité
4	INTERCOMMUNALITE : MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM - EMET un avis favorable à la modification des statuts du SIVOM telle qu’exposée ci-dessus et objet de la délibération du SIVOM du 28 septembre 2020. - AUTORISE le Maire à prendre la délibération nécessaire.	Mr LE MAIRE	Unanimité
5	FINANCES : DEMANDE D’ADMISSION EN NON VALEUR 2020 - APPROUVE l’annulation du titre.	Mme ERKER	Unanimité
6	FINANCES : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET L’ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES. - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune la convention bilatérale constitutive du groupement de commande avec le Département.	Mme TRANNOY-MOIRAND	Unanimité
7	FINANCES : LISTE DES MARCHES PASSES EN 2020 - PREND acte du tableau des marchés passés lors de l’exercice 2020 - PUBLIE ce tableau sur le site internet de la Commune	Mme ERKER	Unanimité
8	FINANCES : BUDGET PRINCIPAL- DECISION MODIFICATIVE N° 2 EXERCICE 2020 - APPROUVE la décision modificative n°2 pour l’exercice 2020 d’un montant de 462 396,24 euros, telle que détaillée en annexe.	Mme ERKER	Unanimité
9	FINANCES : BUDGET PRINCIPAL- CREDIT D’AVANCE 2021 - APPROUVE les autorisations de crédits mentionnées ci-dessus pour l’exercice 2021	Mme ERKER	Unanimité
10	FINANCES : ASSOCIATION ASR FOOT-DEMANDE D’AVANCE DE VERSEMENT DE SUBVENTION POUR 2021 - OCTROIE une avance de 6 000,00 € pour l’ASR Foot sur le montant de la subvention qui sera programmée au BP 2021 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer le mandatement de cette avance.	Mr POTTIER	Unanimité
11	FINANCES : EMPRUNT-AUTORISATION D’UN MONTANT MAXIMUM	Mme ERKER	Unanimité

	<ul style="list-style-type: none"> Financement nouveau : 3 000 000,00 d'euros Refinancement de l'encours de la dette : 4 000 000,00 d'euros. 		
12	FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE 6 EME COURT DE TENNIS - APPROUVE le montant des travaux estimé à 58 064.12€ HT soit 69 676.94€ TTC. - AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires suivants : <ul style="list-style-type: none"> Conseil Départemental des Alpes Maritimes Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis 	Mr LE MAIRE	Unanimité
13	RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS- MISE A JOUR - VALIDE le tableau des effectifs présenté.	Mr POTTIER	Unanimité
14	RESSOURCES HUMAINES : DISPOSITIF RIFSEEP – ACTUALISATION DU DISPOSITIF - INSTAURE la mise en place des nouveaux plafonds l'IFSE et CIA dans les conditions ci-dessus décrites à partir du 1 ^{er} décembre 2020, - INSCRIT les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2020 et suivants.	Mr POTTIER	Unanimité
15	AMENAGEMENT : AUTORISATION DE SIGNATURE -SERVITUDE CHEMIN DU TOUAR - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de régularisation de cette servitude de passage du réseau d'eaux pluviales situé sur la propriété appartenant à la société, les bastidons du colombier(parcelle DI N°91).	Mr AGNEL VARIN	Unanimité
16	ADMINISTRATION : SPL HYDROPOLIS – DEPART DE LA COMMUNE DE BIOT - ACTE le départ de l'actionnaire « commune de Biot ». - ACCEPTE la cession des actions vers la CASA et la modification des sièges de l'administrateur telle que présentée ci-dessus.	Mr AGNEL VARIN	Unanimité

DATE	SIGNATURE
Mardi 08 décembre 2020	